

N° 5540⁶

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 2004/25/CE du
Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004
concernant les offres publiques d'acquisition**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(16.5.2006)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 5 mai 2006 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant transposition de la directive 2004/25/CE du
Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004
concernant les offres publiques d'acquisition**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 4 mai 2006 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 7 mars 2006 et 4 avril 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 16 mai 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Pierre MORES

